

# L'AFRIQUE, L'ESCLAVAGE ET LES TRAITES : REALITES ET CONTROVERSES AUTOUR D'UNE DOULEUR CONTINENTALE

**Maman KASSOU**

*Université André Salifou de Zinder*

*Kassoumaman70@gmail.com*

**Oumarou MOUSSA**

*Université de Tahoua*

*zeniazey@gmail.com*

## Résumé

*L'esclavage et les traites constituent des moments de douleur pour le continent africain au point où il est impossible « de mesurer la souffrance humaine à l'échelle de Richter » (Pétre-Grenouilleau cité par Ferro, 2007). Il est difficile de dater la pratique de l'esclavage en Afrique, mais les traditions locales de certaines régions comme la zone sabélo-soudanienne et les renseignements des voyageurs arabes la font remonter au XI<sup>e</sup> siècle au moins (Meillassoux, 1975 :15). L'histoire de l'esclavage et des traites restée « silencieuse » durant des décennies, devient au début des années 1990 un des thèmes favoris des chercheurs avec le lancement en 1994 par l'UNESCO du projet « Les routes des personnes mises en esclavage : résistance, liberté, héritage ». Les études sur l'esclavage et les traites sont nombreuses et abordent divers aspects de la question comme l'esclavage africain (Meillassoux, 1975, Pétre-Grenouilleau, 2004 entre autres), la responsabilité des acteurs (Africains, Arabes et Européens) dans les traites et les effectifs des Africains mis en esclavage (Curtin, 1972, Coquéry, 2018, Lugan, 2020), les mouvements abolitionnistes et les rapports entre l'esclavage et la colonisation (M'Bokolo, 2008, Rossi, 2017, Coquéry, 2018). Cet article questionne l'historiographie de l'esclavage et des traites sur la diversité de grilles de lecture qu'elle nous offre mais dans laquelle se mêlent réalités et controverses. C'est pourquoi nous nous proposons de faire le point sur la réalité de cette tragédie et de mettre en exergue les éléments de controverses. Le travail s'appuie sur une démarche méthodologique qui associe les données des documents écrits aux informations orales soumises à la rigueur de la critique historique.*

**Mots-clés** : esclavage, traite atlantique, controverses, mouvements abolitionnistes.

## Abstract

*Slavery and trafficking constitute moments of pain for the African continent to the point where it is impossible "to measure human suffering on the Richter scale" (Pétre-Grenouilleau cited by Ferro, 2007). It is difficult to date the practice of slavery in Africa, but local traditions in certain regions such as the Sabelo-Sudanian zone and information from Arab voyagers date it back to at least the 11th century (Meillassoux, 1975:15). The history of slavery and trafficking, which remained "silent" for decades, became one of the favorite themes of researchers in the early 1990s with the launch in 1994 by UNESCO of the project "The routes of people put into slavery: resistance, freedom, heritage". Studies on slavery and the slave trade are numerous and address various aspects of the issue such as African slavery*

(Maillassoux, 1975, Pétré-Grenouilleau, 2004 among others), the responsibility of the actors (Africans, Arabs and Europeans) in the slave trades and the number of Africans put into slavery (Curtin, 1972, Coquéry, 2018, Lngan, 2020), abolitionist movements and the relationship between slavery and colonization (M'Bokolo, 2008, Rossi, 2017, Coquéry, 2018). This article questions the historiography of slavery and the slave trade on the diversity of reading grids that it offers us but in which realities and controversies mix. This is why we propose to take stock of the reality of this tragedy and to highlight the controversial elements. The work is based on a methodological approach which combines data from written documents with oral information subjected to the rigor of historical criticism.

**Keywords:** slavery, Atlantic slave trade, controversies, abolitionist movements.

## Introduction

Le projet de l'UNESCO intitulé « Les routes des personnes mises en esclavage : résistance, liberté, héritage » lancé en 1994 et la loi Taubira du 21 mai 2001 reconnaissant « la traite négrière et l'esclavage comme crime contre l'humanité » tout en mettant fin au silence qui entourait l'histoire de ces pratiques, ont relancé les débats sur la question. L'esclavage et les traites ne sont pas spécifiques à l'Afrique en ce sens que toutes les grandes civilisations depuis l'antiquité les ont connus au cours des âges. Toutefois, ces deux pratiques constituent des moments de douleur pour le continent africain au point où il est impossible « *de mesurer la souffrance humaine à l'échelle de Richter* » (Pétré-Grenouilleau cité par Ferro, 2007). Les études sur l'esclavage et les traites sont nombreuses et abordent divers aspects de la question comme l'esclavage africain (Maillassoux 1975, Viti 1999, Pétré-Grenouilleau 2004 entre autres), la responsabilité des acteurs (Africains, Arabes et Européens) dans les traites et les effectifs des Africains mis en esclavage (Curtin, 1972, Coquéry-Vidrovitch, 2018, Lngan, 2020), les mouvements abolitionnistes et les rapports entre l'esclavage et la colonisation (M'Bokolo, 2008, Rossi, 2017, Coquéry-Vidrovitch, 2018, Botte, 2000) et enfin l'impact économique, sociologique ou psychologique sur les populations africaines (Diakité, 2008). Cet article questionne l'historiographie de l'esclavage et des traites sur la diversité de grilles de lecture qu'elle nous offre mais dans lesquelles se mêlent réalités et controverses. C'est pourquoi nous nous proposons de faire le point sur la réalité de cette tragédie et de mettre en exergue les éléments de controverses. Le travail s'appuie sur une démarche méthodologique qui associe les données des documents écrits aux informations orales.

## 1. Les réalités de la pratique de l'esclavage et de la traite des Noirs

### 1.1. Les spécificités africaines d'une pratique universelle

L'étude de l'esclavage et les traites des Noirs présentent certaines spécificités qui les distinguent de ceux des autres peuples. Parmi ces spécificités, il y a d'abord leur marginalisation dans les études historiques. En effet, alors que l'histoire de l'esclavage et de la traite de la Grèce et de la Rome antiques par exemple abonde d'études (Gaudemet, 1980 :20), l'historiographie consacrée à l'esclavage et à la traite des Noirs est assez récente et entachée de paradoxe (Pétre-Grenouilleau, 2004, Lugan, 2020). L'un des premiers auteurs à avoir évoqué cette marginalisation fut sans doute l'anthropologue Claude Meillassoux qui, dans une étude consacrée à l'esclavage en Afrique précoloniale, affirme que « *l'esclavage pratiqué par les sociétés africaines reste un champ si peu prospecté de l'ethnologie qu'on a pu douter de son existence* » (Maillassoux 1975, p11). Aussi, évoquant le caractère récent de l'histoire de la traite des Noirs et sa marginalisation dans les études universitaires, Pétre-Grenouilleau (2004), tout en qualifiant l'histoire des traites interafricaines de « gigantesque trou noir sur le plan des connaissances » affirme que :

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié des années 1960 que des scientifiques, surtout anglo-saxons, ont contribué à donner une impulsion décisive à l'étude de la traite des Noirs. Depuis, les recherches se sont multipliées, en Europe, en Amérique et en Afrique, au sein des trois continents impliqués dans le trafic négrier. [...] L'histoire de l'esclavage et des traites négrières reste encore à l'écart des grandes questions abordées dans les cursus universitaires, y compris aux Etats-Unis.

En outre, ce caractère récent des études sur l'esclavage et les traites interafricaines et l'absence de documentation ne permettent pas de réaliser des études comparables à celles de la traite atlantique (Lugan, 2020 :318). C'est pourquoi Jean-Michel Deveau (2007 :22), tout en reconnaissant les efforts fournis par les jeunes historiens africains pour lever le voile sur le passé du continent, leur suggère de conserver une extrême prudence dans leurs affirmations.

Il se dégage alors un constat selon lequel l'histoire de l'esclavage et de la traite des Noirs a souffert d'une double marginalisation. Une

marginalisation globale dans les études universitaires et une marginalisation spécifique de l'esclavage et de la traite interafricaine. La marginalisation, c'est aussi l'exclusion de l'histoire orale et de la mémoire populaire dans les récits historiques, ce qui aboutit à ce que Françoise Vergès appelle « le conflit de mémoire », c'est-à-dire « un conflit entre des visions du commun, de ce qui unit et divise ». C'est l'existence d'une contradiction entre « universalisme civilisationnel » et volonté d'exclusion d'une partie des « membres de la société, à qui les droits sont déniés et qui sont considérés comme « meubles » » (Vergès, 2008 :52).

L'esclavage et les traites internes se singularisent également par leur rôle moteur dans le développement politique et économique. Meillassoux qui a abordé la question dans une étude consacrée au rôle de l'esclavage dans l'histoire de l'Afrique occidentale, explique que sur le plan politique, l'esclavage a permis l'édification des grands empires de l'Afrique sahélo-soudanienne comme Tékrou, Ghana, Mali, Songhay, etc. S'appuyant sur les témoignages des auteurs arabes comme Edrissi, El Bekri ou Al Oumari, ainsi que les renseignements fournis par les Tarikhs, il a montré que la guerre qui constituait la principale source d'approvisionnement en esclaves a permis la constitution d'une classe militaire dominante, à l'origine de la constitution de ces Etats. Sur le plan économique, Meillassoux (1978 :124) a expliqué que, parallèlement à cette édification des empires il s'est développé une économie marchande résultant d'une alliance entre l'islam, le commerce et les activités esclavagistes.

Le recours à l'islam pour condamner ou pour justifier l'esclavage constitue une autre singularité de l'esclavage des Noirs. L'avènement de l'islam au VII<sup>e</sup> siècle constitue un tournant dans l'histoire de l'esclavage en Afrique. En effet, l'islam sans interdire de manière concrète l'esclavage a tout de même voulu y mettre fin en promulguant une politique d'affranchissement mettant l'accent sur les récompenses accordées aux fidèles. Le calife Aboubacar (632-634) s'illustra dans cette voie, en consacrant une partie de sa fortune au rachat et à l'affranchissement d'esclaves tandis que son successeur, Omar Ibn Al-Khatib (634-644) édicta une loi interdisant l'asservissement d'un musulman (Malek, 2007). L'introduction de l'islam en Afrique subsaharienne à partir du Maghreb servit de prétexte aux souverains nouvellement convertis pour combattre et asservir les populations non musulmanes considérées comme « païennes » (Meillassoux, 1978 :120). Les relations commerciales entre ces deux espaces se transformèrent en raison d'une demande de plus en

plus forte du Maghreb en main-d'œuvre servile. Pour satisfaire cette demande, les souverains africains se dotèrent alors d'armées fortes pour se procurer le maximum de captifs à travers les razzias et surtout à travers la guerre.

Une autre spécificité de l'esclavage et de la traite africains réside dans le statut social des esclaves. En Grèce et en Rome antiques, l'esclave bénéficiait d'un statut qui le rapprochait de celui de l'homme libre, car considéré comme membre de la famille et protégé par la loi contre les abus du maître (Gaudemet, 1980 :125). En Afrique par contre la situation se particularisait par la généralisation de la violence dont la plus courante était la guerre au cours de laquelle les prisonniers sont réduits en esclavage (Lovejoy, 2012 :3).

### ***1.2. La construction d'un imaginaire pour justifier l'esclavage et la traite des Noirs***

Les sociétés africaines pratiquaient l'esclavage et la traite depuis la nuit des temps, à l'image de la plupart des sociétés humaines (Memel-Foté, 2007 :54). Mais c'est à la suite du contact avec le monde musulman au VII<sup>e</sup> siècle et avec l'Europe chrétienne et impérialiste au XV<sup>e</sup> siècle que la traite des Noirs avait pris de l'ampleur. C'est pourquoi, Lovejoy (2012) et Coquery-Vidrovitch (2013) affirment que l'essor de la traite des Noirs était lié aux influences extérieures, notamment l'influence conjuguée de l'expansion des marchés arabo-musulmans de la Méditerranée et de l'Océan indien, et des plantations américaines. Toutefois, il fallait trouver des arguments pour justifier ce « commerce honteux » par la construction d'un « discours sur l'esclavage » qui vise à le « légitimer ».

Le christianisme et l'islam ont ainsi joué un grand rôle dans l'affirmation de l'esclavage et de la traite des Noirs, mais à des degrés différents. Le rôle joué par l'Eglise dans la mise en place d'un « discours de légitimation » est en lien avec le récit biblique de la malédiction de Canaan selon lequel, « *un des fils de Noé, Cham ayant trouvé son père dénudé sans l'avoir aussitôt recouvert de son manteau, celui-ci (le) maudit [...], en le vouant, lui et sa descendance, à devenir les esclaves de ses autres fils et de leurs enfants* » (Guigue, 2001 :4). A travers cette doctrine, l'Eglise considère l'esclavage comme une punition infligée pour l'expiation d'un péché commis par ce fils « maudit ». Dans l'imaginaire collectif occidental, Cham serait l'ancêtre des Noirs, ce qui va servir de justificatif aux négriers pour asservir les Africains. Au lieu d'intervenir très tôt pour empêcher la traite, cette

institution garda une attitude ambiguë et même contradictoire (Taubira, 2007). En effet, explique Taubira, tout en reconnaissant que « la liberté d'un homme était de droit naturel, elle n'a pas cherché à faire disparaître cette institution sociale considérée depuis l'Antiquité comme indispensable à l'équilibre économique et social ». Au XV<sup>e</sup> siècle, l'Église afficha clairement sa position en faveur d'une légitimation de l'esclavage. D'abord, le 18 juin 1852, le pape Nicolas V, dans sa bulle « Dum diversas », donna au roi du Portugal Alphonse V, « *pleine et libre permission d'envahir, de rechercher et d'assujettir tous les Sarrasins, païens, infidèles et autres ennemis du Christ... Et de les condamner à un perpétuel esclavage* » (De africa.la-croix.com). Il ordonna l'asservissement des Noirs en 1454 lorsqu'il émit la Bulle « Romanus Pontifex » qui autorisait toujours le roi du Portugal Alfonso V, à pratiquer le commerce du « bois d'ébène », « donnant ainsi le coup d'envoi officiel et légal » de la traite négrière transatlantique (Taubira, 2007).

Quant à l'islam, il adopta une position ambivalente sur l'esclavage. D'un côté il s'inspira des stéréotypes racistes et de cette justification religieuse de la malédiction de Cham, pour légitimer l'asservissement des Noirs, de l'autre, il interdisait de réduire en esclavage les fidèles musulmans tout en autorisant l'asservissement des non-croyants (lemonde.fr). Mais dans la pratique, il arrivait aux musulmans d'être eux-mêmes victimes de cette pratique.

La légitimation de l'esclavage et de la traite négrière relève également des données idéologiques. Dès l'Antiquité, des philosophes comme Platon et Aristote justifiaient d'abord l'esclavage sur la base d'une conception hiérarchique de la société, lui donnant ainsi une origine naturelle avant que des facteurs économiques et techniques ne les y obligèrent à le condamner (Annequin, 2017). Cependant, cette condamnation ne concernait en réalité que l'asservissement des populations « blanches » à l'époque gréco-romaine car lorsque débuta la traite des Noirs au XV<sup>e</sup> siècle, la philosophie européenne resta silencieuse. La couleur de la peau va servir alors de critère « fondateur et justificatif de la hiérarchisation sociale, politique et économique » (Doudou Diène dans Henriques et al, 2002). Une série de théories justificatrices, en lien avec les caractères physiques, biologiques et intellectuels du Noir tels que l'adaptation au travail physique, son arriération mentale et sa déchéance morale furent élaborées. C'est ainsi qu'en 1444 à Lisbonne et dans le sud de l'Espagne, on assista à l'élaboration « *du premier système classificatoire des hommes d'après*

*leurs caractéristiques somatiques, justifiant cette hiérarchisation chromatique par le recours aux concepts de la morale catholique : le bien et le mal, le ciel et l'enfer, reconnaissables à la seule condition somatique* » (Henriques et Sala-Molins, 2002 :16). Molefi Kete Asante (2002 :161) affirme, qu'il n'y a aucun doute que les Européens avaient mis en avant l'idéologie de la supériorité raciale pour servir de fondement à la déportation des Africains.

## **2. Les controverses autour de l'esclavage et de la traite des Noirs**

### ***2.1. « La guerre des chiffres »<sup>1</sup> ou l'opposition entre minimalistes et maximalistes***

L'Afrique a été victime de trois types de traites à savoir la traite interne, la traite arabo-musulmane et la traite transatlantique qui ont engendré la déportation de millions d'Africains. Cependant, le nombre d'Africains mis en esclavage ou déportés au Moyen Orient et aux Amériques a fait l'objet de polémiques entre les chercheurs. Pour certains auteurs, le nombre de victimes des traites interafricaines et arabo-musulmanes est de loin plus important que celui de la traite européenne et que c'est la propagande tiers-mondiste, qui tout en grossissant les chiffres, cherchait à présenter la traite atlantique comme responsable du sous-développement de l'Afrique. Pour d'autres par contre, les victimes de la traite atlantique sont d'autant plus nombreuses qu'elles avaient affecté l'évolution démographique du continent.

Ainsi donc, les difficultés à évaluer avec précisions la traite interne à cause du caractère partiel des sources et de la variabilité des flux conduisent les auteurs à faire des estimations. C'est ainsi que Lukan (2020 :318), se basant sur les estimations de Manning (1990) affirme que les victimes de la traite interne représentaient un tiers des 28 millions de captifs noirs avant 1850 soit environ 9,3 millions de personnes. De son côté, Olivier Pétré-Grenouilleau (2004) estimait à 14 millions le nombre de personnes mises en servitude sur le continent africain, un chiffre contesté par Coquéry-Vidrovitch qui le qualifiait de « pure fantaisie » car il s'agirait selon elle de la traite ayant approvisionné en esclaves d'autres sociétés africaines et ce depuis la nuit des temps.

La traite arabo-musulmane quant à elle, constituée de la traite saharienne et de la traite zanzibarite, s'est particularisée par sa longue durée (VII-XX

---

<sup>1</sup> Termes utilisés par Cathérine Coquéry-Vidrovitch, *Les routes de l'esclavage*, 2021.

è siècle) et surtout par le nombre élevé de victimes. Les premières estimations sont données par Philippe Curtin qui a avancé un chiffre de 12 millions d'esclaves transportés vers la Méditerranée entre le X<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles, avec des pertes de 1,5 à 2 millions pendant le voyage (Coquéry-Vidrovitch, 2021). Cependant, ce chiffre est revu en hausse par Bernard Lugan (2020 :333) qui a évalué à 17 millions le nombre des victimes de la traite orientale. Mais ces deux estimations sont revues en baisse par le britannique John Wright qui a donné un chiffre de 5 à 6 millions au plus, du fait que c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la traite des Noirs s'était fortement intensifiée, compte tenu de l'amélioration des moyens techniques caravaniers, de la disparition des esclaves blancs originaires d'Europe et de la très grande instabilité politique des Etats sahéliers provoquée par les guerres saintes (Coquéry-Vidrovitch, 2021).

En ce qui concerne la traite atlantique, les premières estimations ont été faites par l'historien britannique John Donnelly Fage qui en 1966, donnait le chiffre de 10 à 15 millions de Noirs arrachés à l'Afrique (Lugan, 2020 :330). Au début des années 1970, Philippe Curtin donna un chiffre de 12 millions, certes inférieur à celui de Fage, mais plus fiable grâce à l'utilisation de l'ordinateur. Les travaux de Paul Lovejoy, effectués à partir des ports africains, points de départ des esclaves avancèrent le même chiffre de 12 millions donné par Curtin tandis que le Trans-Atlantic Slave Voyages Database évalua à 12.521.336 le nombre d'hommes et de femmes de tout âge débarqués en Amérique au cours de 33.684 voyages entre 1514 et 1866 (Coquéry-Vidrovitch, 2021). Ces chiffres sont supérieurs à ceux donnés par Olivier Pétré-Grenouilleau (2004) et Hugh Thomas (2006) qui avancèrent un total de 11 millions 500.000 déportés. Enfin, Cathérine Coquéry-Vidrovitch (2013), a évalué le nombre de déportés africains à 12 millions 500.000.

Jean-Michel Deveau (2018 :18) distingua de son côté deux ruptures de la traite atlantique dont une première intervenue en 1815 avec l'interdiction de la traite par la Grande Bretagne suite au traité de Vienne et une deuxième rupture au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec les différentes abolitions donna un chiffre de 60 à 90 millions, y compris les victimes ayant péri au cours des rafles ou lors des transferts vers la côte.

## ***2.2. La responsabilité des acteurs***

L'esclave et la traite des Noirs ont engendré des polémiques sur la

responsabilité des trois acteurs principaux à savoir les Africains, les Européens et les Arabo-musulmans. Les avis des auteurs sont là également partagés. Certains auteurs pensent que si la traite des Noirs a existé, c'est parce que les Africains en étaient les initiateurs ; par contre d'autres, qui considèrent les Africains comme des « victimes innocentes », y voient la responsabilité des arabes et des Européens. Parmi les auteurs qui défendent l'idée d'une responsabilité des Africains dans la traite négrière, on peut citer Fernand Braudel et d'Olivier Pétré-Grenouilleau, qui estiment que « *la traite négrière n'a pas été une invention diabolique de l'Europe* » puisque, « *les captifs qui n'apparaissaient pas par enchantement sur les sites de traite, étaient « produits », transportés, parqués et estimés par des négriers noirs* » (Lugan 2020). Ces affirmations font référence à la responsabilité des africains dans l'esclavage et la traite internes, mais aussi à leur rôle d'intermédiaires dans la traite arabo-musulmane et surtout dans la traite atlantique.

Parmi les auteurs africains, le sénégalais Tidiane N'Diaye<sup>2</sup> est le plus critique de la responsabilité des rois africains car selon lui, « *les traites et les esclavages occidentaux et arabo-musulmans n'auraient pas été possibles sans [leur] collaboration active* ». Le rôle d'intermédiaire des Africains est aussi rappelé par Kwame Anthony Appiah qui écrit : « *La traite ne fut en effet possible que parce que des Noirs capturaient d'autres Noirs pour venir les vendre aux négriers européens : « ... la traite des esclaves (...) est le fruit d'une collaboration entre Africains et Européens dans laquelle ni les uns ni les autres, au début, ne se pensaient comme Africains ou Européens* » (Appiah, 2008 cité par Lugan 2020 :318).

Ainsi, la plupart de ces auteurs essaient de montrer que les Européens étaient très peu nombreux et vivaient dans des petites installations fortifiées sur les côtes africaines sans aucune possibilité de pénétrer à l'intérieur des terres pour participer à la capture des esclaves. C'est pourquoi Lugan (2020 :318) affirme que les Européens, qui n'ont capturé que seulement 2% de tous les esclaves razzés, « *n'ont donc quasiment jamais été actifs dans les phases de captures, puis de l'acheminement des esclaves vers la côte, ces deux rôles étant en totalité tenus par des Africains* ». Mais cela peut-il les dédouaner d'une responsabilité vis-à-vis de la traite négrière ?

La responsabilité des Européens dans la pratique de la traite négrière, notamment la traite atlantique est mise en évidence par plusieurs auteurs

---

<sup>2</sup> Entretien réalisé le 7 mai 2015 par Philippe Triay sur la 1<sup>ère</sup>. Francetvinfo, le portail des Outre.

comme Molefi Kete Asante (2002 :163). Ainsi, selon cet auteur, considérer les Africains comme responsables de la traite négrière correspondrait à « blâmer la victime, comme peut le faire celui qui bat sa femme puis affirme que c'est elle qui a provoqué la violence ». L'auteur, tout en reconnaissant la responsabilité de certains Africains, estime qu'il « n'est pas correct de reprocher aux opprimés les actions des oppresseurs ».

### ***2.3. La rentabilité de la traite***

Les revenus liés à la traite des Noirs sont également sources de polémiques entre les auteurs. L'historiographie de l'esclavage et de la traite des Noirs nous offre deux points de vue divergents sur les bénéficiaires de ce commerce honteux. Le premier montre que la traite atlantique a engendré la révolution industrielle, point de départ du développement économique de l'Europe. A cet effet, Cathérine Coquéry-Vidrovitch (2021) a montré comment l'esclavage atlantique, en fournissant la main-d'œuvre dans les plantations américaines, a constitué la source quasi-exclusive de richesse des pays européens. C'est ainsi que le Portugal tira d'importants bénéfices fiscaux des concessions que son roi, « à la recherche de puissance et d'argent » accordait. Les Hollandais, les Anglais et les Français en tiraient également par l'intermédiaire de leurs compagnies à charte. L'auteur a aussi relevé l'enrichissement des grandes banques d'assurance et des services de crédits et des villes-ports comme Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Liverpool, etc.

La rentabilité économique de la traite pour l'Europe est également évoquée par Tidiane Diakité (2008) qui affirme :

En Europe, des villes, leur prospérité et leur splendeur furent longtemps associées à leurs activités et à leur passé négriers à l'image de Nantes, Bordeaux, Liverpool, Bristol, Cadix, Newport... [...]. De même, de grandes familles, de véritables dynasties d'anciens négriers sont connues et figurent comme les plus illustres de leurs villes au XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, pour avoir amassé ou bâti des fortunes grâce à la traite atlantique et s'être constitué un patrimoine immobilier, financier, industriel ou terrien de grande importance. La traite a favorisé l'ascension sociale d'une classe bourgeoise ou d'un patriciat urbain très puissant, véritable moteur de sa cité ou de sa région, [...]. Autant de facteurs de développement

et de croissance. [...] Les marchandises de traite, sorties des manufactures de Birmingham ou de Manchester et envoyées en Afrique, permirent l'essor industriel de ces villes et de leurs régions. [...] Les activités de traite générèrent aussi des investissements financiers fructueux. C'est ainsi que Thomas Leyland fonda sa propre banque, ..., Bref, en Europe ou ailleurs, en Amérique, les grandes dynasties de la traite négrière se muèrent en dynasties entreprenantes, financières, industrielles, terriennes...

Le second point de vue cherche à prouver le contraire et défend l'idée selon laquelle la traite négrière n'est à la base ni de la révolution industrielle, ni du développement économique de l'Europe. Bernard Lugan, incarne ce point de vue qu'il défend pour deux raisons évidentes : La première est « *que la traite ne constitua qu'une part infime du commerce atlantique des puissances européennes* » ; la seconde est « *que la rentabilité du commerce négrier pour les Européens est à limiter* ». Olivier Pétré-Grenouilleau est aussi du même avis car il soutient que les armateurs n'ont pas investi dans l'industrie mais uniquement dans les biens fonciers et les dépenses de prestige (Deveau 2007 :18). De son côté David Eltis estime qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque de l'apogée du commerce colonial britannique, les navires négriers représentaient moins de 1,5 % de toute la flotte commerciale anglaise et moins de 3% de son tonnage, ce qui lui fait dire que :

[...] la traite constituait une part si infime du commerce atlantique des puissances européennes que, même en imaginant que les ressources employées dans la traite n'auraient pu être employées ailleurs, sa contribution à la croissance économique des puissances européennes aurait été insignifiante » (Eltis, cité par Lugan, 2020 :327).

Hugh Thomas et Olivier Pétré-Grenouilleau ont également montré les limites des profits tirés de la traite négrière. Pour le premier, il affirme, à partir des calculs effectués que sur 30 expéditions négrières parties de Nantes entre 1783 et 1790, 16 permirent aux armateurs de faire des bénéfices tandis que 14 furent déficitaires. En outre, sur 100 bateaux hollandais se livrant à la traite négrière dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, 41 firent des pertes et 59 firent des profits de 3% en moyenne par an. Le second affirme que les profits des négriers français furent de 6%

dans les meilleurs des cas et de 2,% pour les Hollandais entre 1730 et 1790 (Lugan, 2020 :327).

Les défenseurs de ce courant de pensée approuvèrent même l'idée d'un enrichissement de nombreux africains, collaborateurs et fournisseurs des Européens. Ainsi, Renault et Daget (1985, cités par Lugan, 2020 :318) parlent d'un partenariat entre « Blancs et Noirs, engagés dans une opération économique créatrice de profits ». Selon ces auteurs, les souverains des Etats côtiers profitèrent du nombre réduit des Blancs sur les côtes pour leur imposer diverses exigences : location des comptoirs, préservation de l'intégrité du territoire, fixation des prix des esclaves, prélèvement des taxes, etc. Certains notables se particularisèrent en développant de puissants réseaux de vente des esclaves à l'image du Mafouk, troisième personnage du royaume de Loango au XVIII<sup>e</sup> siècle ou le Yovogan ou « chef des Blancs », responsable de ce commerce au Dahomey (Lugan, 2020 :324).

## **Conclusion**

L'esclavage et la traite sont des pratiques inhérentes à presque toutes les sociétés humaines. Dans les sociétés antiques de l'Égypte, de la Grèce et de la Rome, l'esclavage n'était pas lié à la couleur de la peau en ce sens qu'on y trouvait des esclaves blancs, asiatiques et africains. En outre, ces esclaves bénéficiaient des conditions de servitudes empreintes de « sociabilités ». Cependant, il ressort de l'analyse historiographique que l'esclavage et la traite interafricains font partie du fondement de la traite des Noirs, par les Arabo-musulmans du VII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et surtout par les Européens du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>, voire au XX<sup>e</sup> siècles. Toutefois, la propagande esclavagiste s'est appuyée sur des clichés religieux et raciaux pour construire tout un imaginaire visant à justifier ces pratiques qui ont permis la déportation des millions de Noirs vers le Moyen orient et les Amériques entre les VIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

L'esclavage et les traites négrières ont engendré des polémiques diverses, tant sur le nombre des victimes que la responsabilité des acteurs et les profits tirés réalisés. Ainsi l'évaluation précise des victimes est difficile à cause du caractère partiel des sources et de la variabilité des flux d'où le recours aux estimations par les auteurs (Coquéry-Vidrovitch, 2021). S'agissant de la responsabilité des acteurs, les divergences opposent les

auteurs qui défendent l'idée d'une responsabilité des Africains considérés comme initiateurs de la traite négrière à ceux qui considèrent les Européens comme responsables de ce commerce dont les Africains en furent les victimes. Enfin, la rentabilité de la traite a fait également l'objet de controverses. A ce niveau, la question centrale concerne le rôle de la traite dans l'avènement de la révolution industrielle et par ricochet dans le développement économique de l'Europe. Ainsi, pour certains auteurs, la traite négrière a été bel et bien à la base du décollage économique de l'Europe alors pour d'autres, les bénéfices tirés par les Européens sont très minimes et que les négriers tombaient fréquemment en faillite.

## Bibliographie

**Asante Molefi Kete**, (2002), « L'idéologie de la supériorité raciale comme fondement de la déportation d'Africains par les Européens » in *Isabel Castro Henriques et Louis Sala-Molins*, pp163-177.

**Botte Roger**, (2000), « L'esclavage africain après l'abolition de 1848 : servitude et droit du sol », in *Annales Histoire, Sciences sociales*, 55<sup>e</sup> année, N° 5 (sept-oct 2000), pp1009-1037.

**Botte Roger**, (2010), « Esclavages et abolitions en terre d'islam. Tunisie, Arabie Saoudite, Maroc, Mauritanie, Soudan » in *Bulletin critique / Arabica* 58 (2011) 336-351, pp342-345, M'hamed Oualdi, INALCO.

**Castro Henriques Isabel et Sala-Molins Louis**, (2002), *Déraison, esclavage et droit : Les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière et de l'esclavage*, édition UNESCO, 375p.

**Coquéry-Vidrovitch Cathérine et Mesnard Eric**, (2013), *Etre esclave, Afrique-Amériques (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, La Découverte.

**Coquéry-Vidrovitch Cathérine**, (2021), *Les routes de l'esclavage, histoire des traites africaines (VI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Albin Michel

**Diakité Tidiane**, (2008), *la traite des Noirs et ses acteurs africains du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2008, 246p.

**Diakité Tidiane**, (2008), « La traite des Noirs et ses acteurs africains », in *Terra-Quotidien, réseau scientifique de recherche et de publication*.

**Gaudemet Jean**, (1980), « Esclavage et dépendance dans l'Antiquité : bilan et perspectives », in *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis, Revue d'histoire du droit*, 156p.

**Meillans Claude**, (1975), « L'esclavage en Afrique précoloniale », in *Maspéro, bibliothèque d'Anthropologie*, pp7-51.

- Meillassoux Claude**, (1978), « Rôle de l'esclavage dans l'histoire de l'Afrique occidentale », in *Anthropologie et sociétés*, vol 2, N°1, pp117-148.
- Memel-Fotê Harris**, (2007), *l'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVIIè-XXè siècle)*, les éditions du CERAP, 1010p.
- Michel-Deveau Jean**, (2007), « La traite transatlantique », in *Actes du Colloque national sur La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions : mémoire et histoire, mai 2007*, pp17-24.
- Lovejoy Paul**, (2012), *Transformation in slavery, A history of slavery in Africa*, Cambridge university Press, 381p.
- Lugan Bernard**, (1989), *Afrique, l'histoire à l'endroit*, Perrin, 285p
- Lugan Bernard**, (2020), *Histoire de l'Afrique, Des origines à nos jours*, ellipses, 2è édition, 2020, 1126p.
- M'Bokolo Elikia**, (2008), *Afrique noire, Histoire et civilisations, du XXè siècle à nos jours*, tome2, Hatier-AUF, 587p.
- Pétre-Grenouilleau Olivier**, (2014), *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Gallimard.
- Pétre-Grenouilleau Olivier**, (2004), *Les traites négrières, essai d'histoire globale*, Gallimard
- Sala-Moulins Louis**, (2002), « Théologie et philosophie choisissent leur camp : l'esclavage des Nègres est légitime », in *Isabel Castro Henriques et Louis Sala-Molins*, pp23-39.